



Comité permanent des finances
Consultations prébudgétaires : Budget fédéral de
2015

**Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes
handicapés au Canada**

Président : James Rajotte, député
Greffière : Christine Lafrance

Juillet 2014

Thème des recommandations

Il est recommandé que le gouvernement fédéral examine les façons de promouvoir l'embauche des jeunes handicapés afin de faciliter la transition des jeunes canadiens handicapés de l'école au marché du travail.

Plan en six points pour améliorer les résultats de l'emploi des jeunes canadiens handicapés

1. Continuer d'appuyer, d'améliorer et de promouvoir les programmes qui favorisent la participation des jeunes au marché du travail, comme les stages.
2. Continuer d'appuyer les services d'emploi communautaires destinés aux jeunes qui font face à d'autres défis pendant l'école secondaire et ne mènent pas à bien leurs études.
3. Élaborer un programme menant à l'obtention de crédits professionnels qui comporte une composante de placement en cours d'emploi. Offrir de l'information supplémentaire aux jeunes handicapés du programme pour les aider à comprendre leurs besoins en matière de mesure d'adaptation et à les faire valoir.
4. S'assurer que les programmes d'enseignement postsecondaire permettent d'acquérir les compétences recherchées sur le marché. Il faudra, pour ce faire, comprendre la nature du marché du travail d'aujourd'hui et en cerner la transformation avec les technologies en évolution.
5. S'assurer que les jeunes handicapés disposent d'un plan de transition professionnelle qui peut être communiqué aux fournisseurs de services d'aide à l'emploi pour les adultes.
6. Pour les jeunes qui ont des handicaps multiples ou complexes, offrir un programme communautaire de transition au marché du travail qui permet d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, au travail et professionnelles connexes.

Stratégies particulières à l'appui des jeunes handicapés

Depuis les années 1960, la Marche des dix sous du Canada offre des mesures de soutien à l'emploi aux personnes handicapées, car il est bien connu que le taux de chômage est beaucoup plus élevé dans ce segment de la population. En tant que sous-groupe de la population, les jeunes handicapés ne sont pas différents. Ce qui a changé au cours des trois dernières décennies, c'est qu'un plus grand nombre d'élèves handicapés ont accès à l'éducation postsecondaire. Voilà un témoignage de l'évolution de la société dans le domaine de l'inclusion physique et académique. Bien qu'il s'agisse là d'une bonne nouvelle, les jeunes

handicapés qui entrent dans la population active directement après leur éducation de niveau secondaire ou postsecondaire doivent relever des défis encore plus complexes que leurs homologues non handicapés.

La Marche des dix sous du Canada désire formuler trois recommandations précises pour les jeunes handicapés :

1. Ajout d'un module d'enseignement en milieu scolaire

Les jeunes handicapés doivent avoir un accès équitable à des cours d'éducation professionnelle et technique par l'entremise du système scolaire. Les jeunes handicapés ont besoin d'une formation supplémentaire touchant les aspects suivants :

- comment communiquer clairement et avec confiance au sujet de leurs besoins en matière de mesure d'adaptation et des mécanismes de soutien en lien avec leur handicap pour pouvoir occuper un emploi dans le domaine qu'ils désirent;
- comment traiter de la question de ces mesures d'adaptation avec un employeur;
- comment accéder aux services de l'Office of Disability Issues pour obtenir du soutien en milieu scolaire;
- comment accéder au transport en commun et l'utiliser (le système adapté et régulier). Cette composante est souvent négligée, mais essentielle à la réussite de l'éducation et de l'intégration au marché du travail. Une fois les études terminées, le système de transport en commun s'avère une composante cruciale pour l'obtention et le maintien d'un emploi. Les élèves doivent obtenir une formation favorisant leur mobilité afin qu'ils puissent se déplacer dans la collectivité.

2. Élaboration d'un plan de transition professionnelle

La plupart des systèmes scolaires prévoient l'élaboration d'un plan d'éducation individuel particulier (PEI) pour les élèves handicapés. Les objectifs en matière de formation professionnelle d'orientation devraient être clairement documentés dans le PEI. Avant d'obtenir son grade, peu importe si l'élève décide d'entrer directement dans la population active ou de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire, l'élève et le conseiller d'orientation en milieu scolaire doivent élaborer un plan de transition. Ce plan devrait inclure le parcours professionnel de l'élève, les possibilités professionnelles et une feuille de route détaillée pour l'acquisition des compétences ou de l'expérience requise, le cas échéant. Celui-ci devrait prévoir l'accès au système des services d'aide à l'emploi communautaire destinés aux adultes existant. Ce type de planification de la transition est fréquent dans plusieurs États américains. Néanmoins, même si le personnel de la Marche des dix sous offre des services professionnels pour les adultes depuis longtemps, il voit rarement ce type de documentation au

Canada. Les plans de transition professionnelle nous permettraient d'intégrer plus rapidement la personne à la population active.

3. Programme de transition professionnelle et à la vie pour les jeunes handicapés ayant des besoins élevés

En raison de problèmes liés à leur handicap et à d'autres facteurs sociaux et économiques, certains jeunes abandonnent l'école secondaire sans avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Elles n'ont pas acquis les compétences de vie essentielles leur permettant de prendre des décisions relatives à leur choix de carrière et de mener une vie de manière indépendante. Pour régler ce problème, la Marche des dix sous du Canada a élaboré le programme LIFE pour aider les jeunes handicapés à acquérir de la confiance, des expériences de vie et les aptitudes décisionnelles requises pour mener une vie de façon indépendante et exercer des choix quant à l'emploi et à l'éducation et la formation en lien avec celui-ci.

Les recherches ont démontré que le chômage précoce augmente le risque de chômage futur, affecte la satisfaction à l'égard de l'emploi et les capacités de gains. Le chômage chez les jeunes est un problème persistant qui exige la participation et la collaboration complètes du gouvernement (tous les ordres), du système d'enseignement, du milieu des affaires et de la collectivité pour une diversité de solutions.

Marche des dix sous du Canada

Fondé en 1951, la Marche des dix sous du Canada est l'un des plus importants fournisseurs de services et défenseurs des intérêts des personnes handicapées au pays. L'an dernier, nous avons consacré plus de 2,25 millions d'heures à la prestation de services à plus de 60 000 Canadiens ayant une incapacité.

Grâce à la gamme élargie de programmes et de services que nous offrons, bon nombre de nos clients utilisent plusieurs de nos services pour accroître leur indépendance. Les solutions favorisant l'indépendance comprennent les services à l'emploi, les services d'assistance, les Services de réadaptation professionnelle CanVet, du soutien financier pour les appareils et accessoires fonctionnels, du financement pour les modifications de véhicule et du domicile et du soutien par les pairs pour les survivants à un AVC et du syndrome de post-poliomyélite.

WWW.MARCHOFDIMES.CA

Les demandes de renseignements généraux au sujet du présent mémoire doivent être adressées à :

Steven Christianson

Gestionnaire national, Relations gouvernementales et défense des droits

Marche des dix sous du Canada

10, boulevard Overlea

Toronto (Ont.) M4H 1A4

416-425-3463

schristianson@marchofdimes.ca